

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1532

commission principale : développement économique

objet : **Filière des sciences de la vie - Projet Cancéropôle - Convention - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les sciences de la vie constituent une priorité économique de la Communauté urbaine, réaffirmée dans le cadre de la démarche Grand Lyon l'esprit d'entreprise.

L'ambition visée consiste à positionner Lyon parmi les cinq pôles européens leaders en biotechnologies, avec en particulier un projet phare : le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes.

Le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes est soutenu par les pouvoirs publics : la Communauté urbaine, la Région, le Conseil général et l'Etat. Il fédère l'ensemble des acteurs du domaine des sciences de la vie de Lyon et de la Région : le CNRS, l'école normale supérieure, l'université Claude Bernard, le centre Léon Bérard, les Hospices civils de Lyon, le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'université Joseph Fourier, le CEA de Grenoble et les entreprises.

En janvier 2003, a été mis en place le noyau dur d'animation du cancéropôle Lyon Rhône-Alpes avec le recrutement d'un chef de projet venant de l'industrie, le docteur Jean-Yves Bonnefoy.

Porté provisoirement par l'Arteb (Agence Rhône-Alpes pour le développement des technologies médicales et des biotechnologies), le budget est abondé à parité par l'Etat, la région Rhône-Alpes, le Conseil général. La Communauté urbaine, quant à elle, s'est prononcée lors de la séance en date du 21 janvier 2003 pour un montant de 114 000 € par an. Une structure de portage plus adaptée est aujourd'hui à l'étude.

Depuis janvier 2003, le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes s'est engagé dans un travail de mobilisation d'experts et de formalisation de projet. Les principales orientations se concentrent sur les priorités suivantes :

- une plate-forme d'enseignementsupérieur,
- un centre de recherche RMN 1 GHZ,
- une plate-forme de recherche scientifique et médicale : le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes a choisi deux grands thèmes médico-scientifiques, l'épidémiologie et la biothérapie du cancer et quatre plates-formes technologiques, l'imagerie médicale, la pharmacogénomique, la génomique fonctionnelle et les centres de ressources biologiques.
- une plate-forme de valorisation industrielle constituée d'une tête de réseau du cancéropôle Lyon Rhône-Alpes.

En juin, le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes a été retenu lors de l'appel à proposition émergence-cancéropôle, lancé par le gouvernement.

En septembre, le contrat d'agglomération nouvellement signé dotait le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes d'un budget de 56,8 M€ sur la période 2004-2008. Il sera abondé par l'Etat, la Région, le Département ainsi que par la Communauté urbaine qui interviendra à hauteur de 15 M€ sur cinq ans.

Le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes est en train de se structurer pour être en mesure de mettre en œuvre son plan d'action dès la fin de l'année 2003 et du début de l'année 2004. Une tête de réseau sera constituée pour remplir des missions d'appui au service de la communauté régionale scientifique et médicale, en interface et partenariat avec les organismes et institutions publiques ainsi que les industriels. La tête de réseau animera un club d'industriels pour développer les innovations régionales et les commercialiser pour le bénéfice des patients.

Il a été décidé d'installer la tête de réseau du cancéropôle Lyon Rhône-Alpes sur le bioparc Lyon (au sein de la pépinière Laennec au démarrage). En effet, le site présente l'avantage de la proximité de partenaires cliniques et scientifiques clés dans le domaine du cancer. Par ailleurs, une étude de faisabilité commanditée en 2003 a démontré qu'une condition majeure d'émergence du bioparc Lyon est son association étroite avec le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes.

La mise en place de la tête de réseau comprend le recrutement et le fonctionnement de trois ou quatre personnes en plus du directeur de projet et de l'assistante déjà en place. Ces profils recouvrent les fonctions de communication, la coordination du centre de ressources biologiques, la coordination du réseau informatique et extranet, l'assurance-qualité, la protection intellectuelle et juridique, les relations recherche externe et de prospection industrielle.

La mise en place de ce noyau dur doit être opérationnelle dès 2004 ; il sera localisé géographiquement sur le site Laennec. Le coût pour cette première année sera de 1 189 000 €, auquel s'ajoutera un budget de fonctionnement de 548 000 € pour l'installation sur le site, les infrastructures de communication et la mise en œuvre des actions d'animations.

Cette somme recouvre notamment une provision pour recours à des expertises externes, l'organisation d'un colloque régional et la réunion de comités scientifiques de rang international soit un besoin total en financement de 1 737 000 € en fonctionnement pour l'année 2004.

La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son soutien pour l'installation de la tête de réseau du cancéropôle Lyon Rhône-Alpes à hauteur de 300 000 € dès l'année 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 janvier 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1°- Donne un avis favorable à la signature d'une convention avec l'Arteb pour l'installation de la tête de réseau du cancéropôle Lyon Rhône-Alpes sur le bioparc Lyon, au sein de la pépinière Laennec.

2°- Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante avec l'Arteb.

3°- La dépense correspondante de 300 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 48 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,